

Questionnaire CPU – Réponses F. FILLON

1) Quels seront les grands axes de votre stratégie en matière d'ESR ? Comment renforcer la participation de la France dans les dispositifs européens ?

Réponse : J'ai un objectif très clair qui rejoint vos deux questions. Mon ambition repose sur l'idée centrale que l'enseignement supérieur et la recherche sont des éléments déterminants pour la performance et le rayonnement de notre pays. Je propose de construire leur avenir en formulant un objectif et des propositions qui constitueront pour ce secteur une nouvelle chance, à la hauteur des grandes ambitions que nous avons pour la place de la France dans le monde. Il faut donc clairement assumer l'idée d'une pluralité des acteurs et d'une géométrie variable du paysage de l'enseignement supérieur en France. Le ministère doit accompagner tous les établissements pour qu'ils offrent ce qu'ils ont de meilleur à nos étudiants, à notre pays. Mais les choix stratégiques relèvent d'abord et avant tout de la responsabilité de l'établissement, aidé en cela par l'Etat et appuyé par la région ou les métropoles. Seuls des établissements « agiles » et portant pleinement leur stratégie et leurs partenariats auront des chances d'offrir des parcours d'avenir aux étudiants. Il faut donc laisser aux établissements la liberté de choisir leur structure, leurs partenaires, en simplifiant le dispositif législatif. La liberté doit être la règle, l'étudiant et l'enseignant-chercheur doivent être placés au cœur de ce projet qui vise à faire de la France la première puissance scientifique européenne d'ici dix ans.

Cette volonté suppose de faire mieux le lien avec les dispositifs européens : favoriser la créativité, investir, attirer ou conserver les plus brillants des jeunes chercheurs ne peuvent se concevoir hors d'une dimension européenne ou internationale. Il est dès lors essentiel de réinvestir les orientations européennes de recherche, en sortant d'un discours simpliste et incantatoire sur la recherche de financements des programmes-cadres. L'une des questions politiques clés, autrement plus profonde, est celle de la manière dont la France construit ses priorités de recherche, et dont elle les articule avec ses partenaires européens. L'exemple de la recherche sur la maladie d'Alzheimer, dont la programmation conjointe au niveau européen a été initiée par mon gouvernement, est satisfaisant et doit être poursuivi, amplifié dans d'autres domaines, pour lesquels la dimension européenne est la seule à même de dégager des solutions. La France participe à plusieurs de ces initiatives dans le domaine du climat, de l'eau, de l'agronomie, de l'épidémiologie génétique : cette logique européenne doit encore s'accroître. C'est dans ce cadre européen que les universités et les organismes de recherche

doivent mobiliser les compétences et les capacités d'expertise transférées par l'administration centrale afin de devenir les vrais porteurs de ces projets européens.

2) Sur les moyens pour l'ESR : "Avez-vous conscience des besoins nécessités par l'extension des missions de l'ESR et la montée du nombre d'étudiants ? Êtes-vous prêt à prendre un engagement d'une augmentation d'1 Md€ par an sur la durée de votre quinquennat ? Comment voyez-vous la répartition du financement de l'ESR entre les différents acteurs ? Quels engagements êtes-vous prêt à prendre en matière de moyens en personnel ?"

Réponse : L'augmentation du financement de l'enseignement supérieur est une nécessité et se réalisera par trois voies complémentaires. Je rappellerais qu'avec 1,49% du PIB consacré à l'enseignement supérieur, la France dépassait en 2012 l'Allemagne, le Royaume-Uni et la moyenne européenne (1,43%) et qu'elle était sur la bonne trajectoire pour dépasser la moyenne de l'OCDE (1,59%). C'est cet horizon, délaissé par les gouvernements depuis 2012 avant de se rendre compte de leur erreur bien tardivement, à la faveur de la publication du *Livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche* en janvier dernier, qui est le mien pour les 5 ans à venir.

La première voie de financement, c'est le maintien et si possible l'augmentation de la part de l'Etat, mais chacun sait qu'elle ne peut être infinie. Cette augmentation devra se concentrer sur deux priorités : l'amplification des programmes de l'ANR et du programme d'investissements d'avenir pour financer de nouvelles équipes et les projets les plus ambitieux et à même de réformer en profondeur, par l'expérimentation et l'exemple, notre système ; la poursuite de la revalorisation des salaires des maîtres de conférences débutants si nous ne voulons pas les voir partir à l'étranger (ce qui est bien) sans revenir (ce qui est une perte pour notre pays).

La deuxième voie de financement, c'est le soutien du secteur privé : les instruments existent et doivent être pérennisés (fondations, fonds de dotation, chaires d'entreprise...), rendus attractifs pour les entreprises, c'est-à-dire simples de mise en œuvre et avec des interlocuteurs avisés. Et s'il le faut, ces instruments seront adaptés. La réussite de l'Ecole d'économie de Toulouse est, en ce sens, un exemple à suivre.

La troisième voie de financement, ce sont les ressources propres des universités : les établissements doivent devenir propriétaires de leurs bâtiments et pouvoir les louer quand ils

ne sont pas utilisés. A cet effet ils doivent pouvoir bénéficier d'une dévolution du patrimoine intelligemment menée, complétée par un assouplissement du principe de spécialité leur permettant de mener toute action de promotion immobilière sur leur domaine privé. Les universités doivent pouvoir fixer librement les tarifs d'inscription aux enseignements hors formation initiale – formation continue et universités d'été, notamment – et aux formations préparant aux diplômes propres. Elles doivent pouvoir aussi fixer librement, dans le cadre de leur politique internationale, les droits d'inscription demandés aux étudiants étrangers non communautaires. Mais elles doivent surtout pouvoir agir dans le même sens pour les étudiants français et européens. Il faut en finir avec les tabous ! Si je propose de laisser la fixation des droits d'inscription en licence à la responsabilité du gouvernement, pour les niveaux master et doctorat les conseils d'administration des universités devront avoir la liberté de fixer les frais de scolarité applicables aux étudiants. Ils pourraient, par exemple, fixer ces frais en fonction de critères tirés des disciplines, des coûts de la formation, mais aussi des débouchés professionnels offerts aux diplômés. Votre Conférence des présidents d'université serait appelée, dans un souci de bonne harmonisation sur le territoire national, à formuler des propositions de plafond par catégories de master ou de doctorat. A la faveur des demandes d'accréditation présentées par les universités, l'Etat veillerait au respect de ce plafond. Je reste ainsi attentif à ce que la France ne se lance pas, comme outre-Atlantique ou outre-Manche, dans un système où les universités exigent des sommes élevées faisant de leurs jeunes diplômés des personnes déjà ultra-surendettées. Je n'oublie jamais que la Sorbonne a été fondée en 1257 pour accueillir les étudiants pauvres ! C'est pourquoi les étudiants boursiers devront rester exonérés de participation aux frais de scolarité. De même, l'augmentation du nombre des masters en apprentissage devrait abaisser les coûts d'étude pour des étudiants qui seraient logiquement rémunérés dans ce cadre.

3) Sur l'organisation territoriale de l'ESR : "Quelles initiatives entendez-vous prendre pour les faciliter et reconnaître la capacité des acteurs à s'organiser ? Comment voyez-vous, à l'issue de votre quinquennat, l'organisation territoriale de l'ESR ?"

Réponse : Il faut faire confiance aux acteurs sur le terrain et prendre en considération la diversité de notre enseignement supérieur qui n'est pas un handicap, mais constitue une vraie richesse : universités, classes préparatoires et grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, établissements d'enseignement supérieur privés doivent concourir au même

objectif d'excellence. Il faut donc clairement assumer l'idée d'une pluralité des acteurs et d'une géométrie variable du paysage de l'enseignement supérieur en France. Il ne s'agit pas de consacrer un enseignement à plusieurs vitesses, mais d'admettre que le modèle unique ne correspond plus à la réalité – si tant est qu'il ait pu exister par le passé – et qu'il est absurde de le faire survivre, selon une logique uniforme, dans chaque établissement de France. Arrêtons de croire que toutes les universités font la même chose, celles qui développent une recherche à un niveau mondial et celles, non moins ambitieuses, qui travaillent principalement à amener leurs étudiants au niveau licence et à les insérer professionnellement. Arrêtons d'opposer filières courtes et filières longues, grandes écoles et universités... Chacun a sa place et doit s'attacher à la conforter sur le territoire de la République !

4) Sur l'autonomie des établissements : "Entendrez-vous poursuivre ce mouvement vers l'autonomie et quelles seront vos priorités à ce sujet ?"

Réponse : Oui et résolument oui : l'avenir, c'est de parachever l'autonomie en l'ampliant sous les angles pédagogique et budgétaire. Le temps des structures est derrière nous. Le temps des hommes et des femmes est lui, résolument, devant nous. En d'autres termes, Il faut laisser aux établissements la liberté de choisir leur structure, leurs partenaires, en simplifiant le dispositif législatif actuel. La liberté doit désormais être la règle. Evitons que nos établissements passent les cinq prochaines années à fabriquer des structures et à réécrire des statuts, comme ils semblent l'avoir fait depuis 2013 : cela n'est bon ni pour eux ni pour l'image toujours incertaine qu'ils donnent dans le monde. Qu'ils consacrent toute leur énergie, que je sais formidable, aux projets et aux programmes de recherche ! Soyons concrets: les universités qui le souhaitent doivent pouvoir déroger aux règles générales et expérimenter des dispositifs de gouvernance nouveaux. Par exemple, élire un président hors du sérail, assurer une plus grande participation des milieux économiques au conseil d'administration, ou un recrutement de moins de professeurs à statut de fonctionnaire et de plus d'enseignants contractuels, notamment des professeurs étrangers, ou encore une véritable modulation des salaires en fonction de l'enseignement, de la recherche et de la part apportée à l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants. La possibilité de recourir au statut de grand établissement doit aussi être élargie lorsqu'elle facilite un regroupement avec une gouvernance forte et réactive, y compris en intégrant les écoles au sein de grandes universités, ce que la COMUE – dont la trop grande rigidité est aujourd'hui constatée par tous – n'assure pas. C'est ainsi que la politique d'autonomie devra composer avec la logique de subsidiarité.

- 5) **Sur le rôle du ministère : "Entendez-vous établir un ministère de l'ESR de plein exercice et quelles indications lui donnerez-vous pour qu'il soit pleinement pilote d'une stratégie nationale, respectueuse des établissements, se consacrant à accompagner les établissements dans la réussite d'objectifs partagés plutôt qu'à vouloir déterminer leurs manières de faire ?"**

Réponse : Le rôle de l'Etat est triple : accréditer les établissements à délivrer des diplômes nationaux ; répartir le financement public ; définir une politique territoriale cohérente, favorable à une plus grande mixité universités – grandes écoles – organismes de recherche. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a en revanche plus à se perdre dans de multiples tâches bureaucratiques qui portent atteinte à la liberté d'action des universités. Il doit à ce titre alléger toutes les procédures, notamment celles d'accréditation. La politique d'autonomie doit composer avec la logique de subsidiarité, je le répète. C'est l'essence de ma vision pour notre enseignement supérieur.

Parachever l'autonomie des universités, c'est donc cesser de leur adresser des circulaires sur tous les sujets, y compris les plus futiles...; c'est au contraire leur simplifier la tâche. Mais les contreparties de l'autonomie existent et ne doivent pas être oubliées : c'est le contrôle budgétaire – celui de l'utilisation des fonds publics – qui incombe au ministère et aux recteurs, et c'est aussi l'évaluation des établissements qui suppose une autorité réellement indépendante et des évaluations qui se traduisent par de véritables conséquences. J'ai été l'un des rares hommes politiques à réagir fermement en 2015 contre un mode de répartition inédit et pour tout dire scandaleux des moyens entre établissements : les universités et les écoles d'ingénieurs bien gérées, celles qui avaient fait des économies grâce à une gestion sérieuse avec pour ambition d'investir et, par exemple, de réaliser des travaux ou de lancer de nouveaux laboratoires de recherche, ont été ponctionnées autoritairement de 100 millions d'euros sur leur fond de roulement au profit des autres... Ce genre de décision ne sera plus possible !

J'approuve donc pleinement votre formule que je reprends à mon compte : une stratégie nationale, respectueuse des établissements, se consacrant à accompagner les établissements dans la réussite d'objectifs partagés plutôt qu'à vouloir déterminer leurs manières de faire.